

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 816

Artikel: Radios locales - Les admissibles et les recalées
Autor: Miserez, Marc-André / Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Radios locales – Les admissibles et les recalées

L'expérience des radios locales suisses arrive à mi-parcours. A fin 1988, un certain nombre d'entre elles deviendront permanentes. Bien que la période d'essai ait des chances d'être prolongée et que personne ne puisse encore dire exactement sur quels critères on se basera pour accorder les concessions définitives, l'évolution actuelle tend à esquisser le

L'Ordonnance du Conseil fédéral de juin 1982 sur les essais de radiodiffusion (OER) ouvrait de fait une brèche dans le monopole de la SSR. Partie de Suisse alémanique, l'idée était d'offrir aux auditeurs des programmes différents, plus dynamiques que ceux de la ronronnante radio officielle, par ailleurs beaucoup trop centrée sur la région zurichoise.

LIBERTÉ ÉTROITEMENT SURVEILLÉE

Toutefois, le texte de l'Ordonnance posait à l'exercice des limites assez strictes, sur le plan technique, légal et commercial. On ne peut en aucun cas comparer l'expérience suisse à celle des radios libres françaises ou italiennes.

L'art. 4.3., OER fixe une zone d'arrosage dont le diamètre ne dépasse pas vingt kilomètres. Plus loin (art. 7.e.), il est prescrit que «le diffuseur, en procédant à l'essai dans la zone arrosée, ne cherche pas à y acquérir une position dominante en matière de communications». Enfin, le financement «doit être conçu de façon qu'aucune influence unilatérale ne puisse être exercée sur le diffuseur» (art. 15.2.).

Ajouté à cela, tout un arsenal de mesures restrictives en matière de publicité.

Les radios locales ne devaient donc, dans l'esprit du législateur fédéral, ni devenir des radios com-

profil des «admissibles». Ce sont des radios souvent régionales et disposant de soutiens financiers importants, provenant parfois d'un groupe de presse. Quant aux autres, même les plus dynamiques et les plus originales risquent d'être «recalées» si d'ici là elles n'ont pas eu le bon goût de disparaître.

merciales ni la voix exclusive d'une association. On peut définir leur statut comme étant celui d'un service public, en quelque sorte complémentaire à la SSR, mais qui évidemment ne dispose ni de ses moyens financiers ni de son infrastructure technique au départ.

Dans ces conditions, la question qui se pose encore à l'heure actuelle est de savoir si de telles entreprises sont simplement viables dans les limites définies par l'Ordonnance fédérale.

Certaines d'entre elles ont déjà répondu par la négative. Radio Corol à Nyon, Radio-Région-Plus à Echallens, Radio Cité à Genève, pour ne citer que quelques cas pris en Suisse romande, ont rapidement disparu ou sont mises en veilleuse. La difficulté de trouver des soutiens publicitaires suffisants a été à l'origine de bien des naufrages. Les annonceurs hésitaient à investir dans un support mal connu et les agences n'avaient encore aucune expérience de la publicité radiophonique. Les difficultés techniques résultant des conditions très strictes posées par les PTT, en position de monopole dans le domaine de la diffusion, compliquent encore la vie des radios locales. DP (810) a exposé à ce sujet les difficultés liées au changement de fréquence de Radio-Acidule. Radio Zürisee a également des raisons de se plaindre du manque de souplesse de la régie fédérale.

LA PRESSE ÉCRITE S'EN MÊLE

D'abord réticents à l'égard des radios locales dont ils craignaient la concurrence sur le marché de la publicité (les résultats d'une enquête publiée récemment montrent que ces craintes étaient infondées), les éditeurs de journaux ont fini par s'y mettre (voir encadré). Bien sûr, la participation d'un groupe de presse dans une radio locale est toujours conçue de telle manière «qu'aucune influence unilatérale ne puisse être exercée».

Il n'empêche que les Lausannois imaginaient difficilement Radio L accueillant dans ses programmes une émission critique sur la concentration de la presse vaudoise entre les mains du trust Lamunière (par exemple).

La participation d'un journal dans une radio locale paraît naturelle, les entreprises de presse disposent d'un savoir-faire et d'une infrastructure au niveau des réseaux d'information dont aucun travail journalistique sérieux ne peut faire l'économie. Même si cette situation est regrettable du point de vue de la diversité des médias, elle semble s'imposer, en tout cas dans les grandes villes, comme la seule viable.

Certaines exceptions viennent toutefois contredire cette évolution: Radio Jura Bernois et Radio Chablais notamment ont réussi à sortir des chiffres rouges. Il est vrai qu'elles disposent de subventions communales et cantonales.

Radio Förderband, la station culturelle bernoise qui avait fait un effort pour s'ouvrir à des courants souvent ignorés des grands médias est au bord de la faillite et ne diffuse plus, depuis des mois, que de la musique enregistrée. Le plan de sauvetage de Roger Schawinski a été refusé par le Conseil fédéral pour ne pas modifier les conditions des essais. Les animateurs comptent maintenant sur un groupe publicitaire auquel participe notamment le quotidien *Der Bund*. Difficultés terribles également pour l'associative Radio Sarine de Fribourg qui ne pourra continuer à émettre que moyennant

la création d'une SA. Un plan de sauvetage doit être présenté le 6 mai prochain, auquel pourrait s'associer l'Imprimerie Saint-Paul, éditeur de *La Liberté*. Comme on le voit donc, la presse écrite devient de moins en moins timide envers les radios locales.

LOCALES OU RÉGIONALES

Une autre évolution semble se dessiner: de locales, certaines radios, parmi les plus prospères, tendent à devenir régionales. C'est le cas de Radio L qui arrose un périmètre largement supérieur aux vingt kilomètres prescrits par l'OER grâce à ses deux émetteurs, à son association purement commerciale avec la savoyarde Radio Thollon et à la reprise de ses programmes par Radio Chablais. Même évolution, quoique moins spectaculaire, à Neuchâtel avec Radio 2001 qui est devenue de fait la radio cantonale.

Ici encore, il s'agit d'affaires de gros sous. Les normes PTT fixaient en principe une puissance de 100 watts pour les émetteurs des radios locales, mais de nombreuses dérogations ont été accordées à celles qui avaient les moyens de s'offrir un matériel plus puissant.

Dans toutes ces conditions, il semble donc que seules quelques radios locales subsisteront au terme de la période d'essai. Elles auront probablement le monopole dans leur région, sauf à Zurich où il sera difficile de ne pas tenir compte de Roger Schwinski et de sa Radio 24. Quant au troisième émetteur zurichois, la malcommode Lo-Ra, très non conformiste, les contrôles auxquels il est soumis permettront peut-être de découvrir la faute professionnelle impardonnable. Il sera alors aisé de la faire taire.

ET LES AUDITEURS?

Faut-il regretter cette évolution? difficile de faire autre chose que de la constater. L'OER était une ordonnance de compromis qui finalement n'a

satisfait personne. Les milieux intéressés à la privatisation totale des médias électroniques ne peuvent se contenter de l'étroit marché qu'offrent les radios locales. Les associations qui visent un autre style de programmes en faisant fi des contraintes du marché ont les pires difficultés. La SSR voit ses taux d'écoute grignotés par ses nouvelles concurrentes.

Malgré cela, l'expérience a d'incontestables aspects positifs. Les nouvelles stations ont diversifié l'offre en matière de programmes radio et il est devenu inconcevable de les supprimer. La radio

officielle a d'ailleurs dû, sous la pression de ses petites sœurs, faire subir un sérieux lifting à ses programmes. L'auditeur, dans l'ensemble, y a donc certainement gagné quelque chose.

Reste à savoir quelles seront les «admissibles» et les «recalées». Réponse dans deux ans. Espérons que d'ici là les enquêtes parallèles auxquelles les radios locales sont périodiquement soumises sortiront de l'ornière de l'analyse quantitative et du piège du taux d'écoute au profit d'une analyse qualitative.

MAM / CFP

«Pas trop sérieux»

Si, avant 1982, la SSR avait le monopole de ce qui se diffusait par les ondes, la maîtrise et l'exploitation des installations de diffusion reste de la compétence exclusive des PTT. Certains milieux intéressés à la privatisation des médias vont jusqu'à contester ce monopole. Sans prendre parti sur cette question, on peut relever que la grande régie fédérale use parfois de son privilège avec une certaine insolence.

On sait ce qu'un changement de fréquence coûte à une radio locale et ce que cette décision peut entraîner pour les petites stations. Gageons dès lors que les personnes concernées n'ont pas dû beaucoup s'amuser en lisant dans le dernier numéro de la revue *PTT Express*, éditée par la direction générale de la régie, un psychotest «pas trop sérieux» destiné à évaluer leur attitude face au changement. Il fallait, entre autres, répondre à la question suivante:

«Voilà que la fréquence de votre radio locale a de nouveau changé, quelle est votre réaction?»

La réponse idéale pour obtenir le maximum de points, et donc faire figure d'avant-gardiste, était: **«C'est passionnant, de toute façon je dois toujours chercher mon émetteur.»**

Les spécialistes apprécieront, les auditeurs fidèles également.

Avec l'aide des journaux

Une radio locale coûte cher et rapporte peu. Bien des petites stations, trop naïves au départ, en ont fait la cruelle expérience. Parmi celles qui se portent le mieux, un grand nombre bénéficient du soutien de groupes de presse qui participent pour une part importante à leur financement. Quelques exemples:

Radio Z (Zurich): Beat Curti, éditeur en particulier de *Der Beobachter* et *Züri Woche*.

Radio Extra BE: *Berner Zeitung*.

Radio Pilatus: les quotidiens lucernois dont les *Luzerner Neuste Nachrichten*, dépendant du groupe Ringier.

RTN - 2001: L'Impartial.

Radio L: les quotidiens lausannois, le studio est installé dans la tour de *24 heures*.

Radio Förderband (BE) et *Radio Sarine* sont actuellement en difficultés et pourraient être sauvées grâce à l'intervention des quotidiens *Der Bund* et *La Liberté*.

Malgré cela, certaines radios locales parviennent à survivre en assurant leur propre financement. C'est notamment le cas de Radio 24 (Zurich) et de Radio Basilisk (Bâle Ville), pour ne citer que les plus prestigieuses.